

Règlement particulier  
Les 5 jours de TRIAL Blanche Serre –Ponçon  
Randonnée Classique de Trial  
23 au 27 août 2014

Article 1 : Organisation

La section Moto de l'Union Sportive de la Blanche organise du 23 au 28 août 2014, 5 journées de randonnée Trial qui sera le support de la finale du Championnat des trophées des classiques 2014. CFO ( Concept Feraud Organisation) est le promoteur et l'organisateur technique de cette épreuve.

Article 2 : Le lieu

La randonnée se déroulera à Seyne les Alpes sur 5 étapes, à savoir :

- 1<sup>er</sup> étape Seyne les Alpes - Montclar - Selonnet –Seynes les Alpes
- 2<sup>e</sup> étape Seyne les Alpes - Auzet- Selonnet -Seyne les Alpes
- 3<sup>e</sup> étape Seyne les Alpes - Verdaches – Le Vernet – Seyne les Alpes
- 4<sup>e</sup> étape Seyne les Alpes -Selonnet - Saint Martin les Seynes - La Bréole -Selonnet -  
Seyne les Alpes
- 5<sup>e</sup> étape Seyne les Alpes -Montclar - ( Fort de Dormioussé ) - Seyne les Alpes

Article 3: Concurrents

200 concurrents et 50 randonneurs (plaisance ) maximum seront admis au départ. Leurs motocycles devront être conformes au règlement imposé par le code de la route, et conforme au règlement technique de notre fédération et devra être assuré. Les randonneurs devront être titulaire du permis de conduire. Il est interdit de changer de machine pendant la durée totale de l'épreuve (5 jours).

Article 4 : Catégories

8 catégories seront retenues pour participer à cette randonnée : Expert Seniors 1, Senior 2, Senior 3+, Senior 4+, Senior 4, et Plaisance. Les catégories se départageront sur 5 tracés de zone différents (Rouge, Bleu, Vert, Jaune et Noir ). En outre un classement Vétéran (+ de 36 ans) et un classement féminin pourra être établi en fonction du nombre de participants.

Article 5 : Engagements

Le prix de l'engagement est fixé à 280 euro et comprend les quatre repas du midi ( Dimanche, Lundi Mardi et Mercredi ). Le transport de l'essence est assuré par l'organisation à tous les points de ravitaillement. Le montant du "forfait essence est à régler par le concurrent lors du contrôle administratif.  
La clôture des engagements se fera le 09 Août 2014.

Article 6: Attribution des numéros

Les numéros de dossard seront attribués suivant l'ordre de réception des bulletins d'engagement et à la demande des pilotes qui souhaitent être ensemble par groupe de 50 concurrents. Le port du dossard est obligatoire , un autocollant avec le numéro de course sera fourni par l'organisation pour mettre sur la plaque phare à l'avant de la moto .Le dossard sera rendu à l'organisation dès l'abandon du pilote ou à la fin de la course , faute de quoi ,il devra s'acquitter de la somme de 100 euro et ne pourra participer aux 5 jours 2015.

#### Article 7 Contrôle administratif

Il se déroulera le vendredi 22 Août 2014 de 18 h à 21 h à la maison des Jeunes de Seynes les Alpes .  
et le samedi 23 aout 2014 de 8 heures à 11 heures au meme lieu que ci dessus .

Les participants devront presenter

- La confirmation de leur engagement
- Le permis de conduire correspondant
- La carte grise de la moto
- L'attestation d'assurance de leur moto à jour de validité
- La licence Nationale pour les pilotes Français et la licence Internationale pour les pilotes étrangers.
- Licence à la journée qui est à télécharger sur le site de la F.F.M. <http://www.ffmoto.org/licence> une compétition

Pour les licences journée un certificat médical est obligatoire.

#### Article:8 Vérification technique

Elle aura lieu al maison des Jeunes à Seyne les Alpes après l'accueil administratif le vendredi 22 août de 18 h à 21 heures et le samedi de 8 h a 12 heures. les participants devront présenter leur moto ainsi que leur casque munis de la carte grise et de la fiche technique (fournie à l'administratif). Lors du contrôle technique il sera effectué le marquage des éléments suivant (cadre, moteur le cylindre et l'échappement ). L'éclairage sera obligatoire ainsi que l'immatriculation du véhicule. Le niveau sonore est de 87 dba au maximum (selon les normes FFM). Le numéro d'immatriculation du véhicule doit etre conforme au code de la route.

#### Article 9 Parc fermé

Chaque midi les motos seront mises en parc de regroupement pendant 1 h 00. Le pilote disposera de ce laps de temps pour se restaurer.

Dans les parcs fermés et regroupements, les motos évolueront moteur arrêté.

Le pilote pourra travailler dans la zone de travail sur sa moto. Une zone de travail est prévue à proximité du parc de regroupement le midi et du parc fermé le soir. la mécanique est strictement interdite en dehors de ces zones de travail prévues.

A l'arrivée de l'étape du jour le pilote après avoir pointé son carton de route du jour aura 2 heures pour réaliser la mécanique et l'entretien de sa moto. La mécanique et l'entretien être effectué sur un tapis environnemental. Une fois la mécanique et l'entretien de la moto réalisé selon le délai imparti le concurrent devra rentre sa machine en parc fermé.

Sans le cas ou le pilote ne respecterait pas les dispositions du midi ou du soir il serait exclu après décision du Jury de la manifestation.

#### Article 10 : Pointage dans les zones et Contrôle horaire

Chaque matin, un carton de route ainsi qu'une cravate de pointage seront remis à chaque pilote. Les cartons de route devront être présentés à l'entrée du parc de regroupement de midi et seront récupérer chaque soir à l'arrivée. Les cravates de pointage seront rendues chaque sur le podium.

Les pilotes ne disposeront que d'un seul carton de route et que d'une seule cravate de pointage jour.

Dans les zones les flèches supérieures dans l'axe sont des lignes fictives(respecter l'alignement)  
Les pilotes doivent respecter le fléchage et ne peuvent franchir dans un sens ou dans l'autre une porte fermée par les flèches d'une autre catégorie.

Le pointage sera identique au règlement Trial de la Fédération Française de Motocyclisme 2014 Trophée des Classiques.

#### Article 7 Contrôle administratif

Il se déroulera le vendredi 22 Août 2014 de 18 h à 21 h à la maison des Jeunes de Seynes les Alpes .  
et le samedi 23 août 2014 de 8 heures à 11 heures au même lieu que ci dessus .

Les participants devront présenter

- La confirmation de leur engagement
- Le permis de conduire correspondant
- La carte grise de la moto
- L'attestation d'assurance de leur moto à jour de validité
- La licence Nationale pour les pilotes Français et la licence Internationale pour les pilotes étrangers.
- Licence à la journée qui est à télécharger sur le site de la F.F.M. <http://www.ffmoto.org/licence> une compétition

Pour les licences journée un certificat médical est obligatoire.

#### Article:8 Vérification technique

Elle aura lieu à la maison des Jeunes à Seyne les Alpes après l'accueil administratif le vendredi 22 août de 18 h à 21 heures et le samedi de 8 h à 12 heures. Les participants devront présenter leur moto ainsi que leur casque munis de la carte grise et de la fiche technique (fournie à l'administratif). Lors du contrôle technique il sera effectué le marquage des éléments suivants (cadre, moteur le cylindre et l'échappement). L'éclairage sera obligatoire ainsi que l'immatriculation du véhicule. Le niveau sonore est de 87 dba au maximum (selon les normes FFM). Le numéro d'immatriculation du véhicule doit être conforme au code de la route.

#### Article 9 Parc fermé

Chaque midi les motos seront mises en parc de regroupement pendant 1 h 00. Le pilote disposera de ce laps de temps pour se restaurer.

Dans les parcs fermés et regroupements, les motos évolueront moteur arrêté.

Le pilote pourra travailler dans la zone de travail sur sa moto. Une zone de travail est prévue à proximité du parc de regroupement le midi et du parc fermé le soir. La mécanique est strictement interdite en dehors de ces zones de travail prévues.

À l'arrivée de l'étape du jour le pilote après avoir pointé son carton de route du jour aura 2 heures pour réaliser la mécanique et l'entretien de sa moto. La mécanique et l'entretien doivent être effectués sur un tapis environnemental. Une fois la mécanique et l'entretien de la moto réalisés selon le délai imparti le concurrent devra rentrer sa machine en parc fermé.

Sans le cas où le pilote ne respecterait pas les dispositions du midi ou du soir il serait exclu après décision du Jury de la manifestation.

#### Article 10 : Pointage dans les zones et Contrôle horaire

Chaque matin, un carton de route ainsi qu'une cravate de pointage seront remis à chaque pilote. Les cartons de route devront être présentés à l'entrée du parc de regroupement de midi et seront récupérés chaque soir à l'arrivée. Les cravates de pointage seront rendues chaque jour sur le podium. Les pilotes ne disposeront que d'un seul carton de route et que d'une seule cravate de pointage par jour. Dans les zones les flèches supérieures dans l'axe sont des lignes fictives (respecter l'alignement). Les pilotes doivent respecter le fléchage et ne peuvent franchir dans un sens ou dans l'autre une porte fermée par les flèches d'une autre catégorie. Le pointage sera identique au règlement Trial de la Fédération Française de Motocyclisme 2014 Trophée des Classiques.

#### Article 11: Départ

Il s'effectuera avec 2 pilotes toutes les minutes, l'ordre de départ sera décalé chaque jour par groupe de 50 numéros. Le départ s'effectuera à la maison de des Jeunes de Seyne les Alpes.

- Samedi 23 Août : Départ du numéro 1 à 200
- Dimanche 24 Août : Départ du numéro 50 au 200 puis du 1 au 49
- Lundi 25 Août : Départ du numéro 100 au 200 puis de 1 à 99
- Mardi 26 Août : Départ du numéro 150 au 200 puis du 1 au 49
- Mercredi 27 Août : départ du numéro 1 au 200

Le temps et les parcours pourront être modifiés à tout moment par la Direction de Course.

#### Article 12 : Ravitaillement

Le ravitaillement en carburant sera obligatoirement fait par l'organisation dans les zones prévu à cet effet. Le transport du carburant étant effectué dans une cuve d'un véhicule de l'organisation. Les véhicules d'assistance rejoindront les pilotes aux points prévus dans l'organisation et dans les zones prévues pour la mécanique à proximité du parc de mi-journée et le soir au parc fermé. Aucun autre ravitaillement (en dehors des zones prévues) ne serait être toléré.

#### Article 13 : Parcours

Le parcours sera tenu secret jusqu'au moment du départ. Certaines zones seront tracées à proximité des villages sur des propriétés privées ou des terrains communaux (après autorisation) afin de faciliter l'accès aux familles des pilotes et au public. Le passage des pilotes s'entendra sur une durée de 3 heures. Les suiveurs en moto, sur la liaison sont interdits sur les 5 jours de la Blanche Serre-Ponçon.

#### Article 14 : Signalisation

La signalisation sera mise en place le matin de chaque étape. Les pilotes rouleront sur les sites avant et après les 5 jours de Blanche Serre Ponçon se confronteront aux règlements en vigueur et s'exposeront à des sanctions pénales diligentées par la section Moto de l'U.S.B. et seront exclus des futures manifestations de la section Moto.

Emprunter le trace en sens inverse est interdit est entraîne sur-le-champ l'exclusion du pilote.

Le non-respect des chemins balisés et des règles établies par l'organisation et le code de la route et de l'environnement entraîne là aussi l'exclusion.

#### Article 15 : Horaires

Au départ de chaque étape les pilotes partent toutes les 2 minutes.

Les temps impartis seront affichés le matin de chaque étape. Les temps impartis pour effectuer le parcours sont calculés par addition du temps nécessaire pour réaliser le kilométrage, sur la moyenne ne pouvant excéder 20 km/heure et de minutes de reconnaissance par zone.

Les pilotes disposeront d'une neutralisation de la course de une heure pour le repas de midi.

Toutefois le pilote pourra s'il le désire pointer en avance lors du repas de midi et disposera d'une heure plus son avance pour le repas. Mais il ne pourra en aucun cas prétendre pointer en avance lors de son départ après le repas.

Si le pilote pointe en retard à son arrivée à la pause repas, il bénéficiera toujours de son heure de

repas. Il ne doit en aucun cas pointer moins d'une heure après son arrivée repas.

Des pénalités pour les retards seront données selon les dispositions suivantes

- toutes les minutes de retard = 1 point
- retard de plus de 120 minutes = Mise hors course pour la journée

Article 23 Officiels

Directeur de Course :	Patrick FERAUD	OFF	N° 010144
Directeur de Course Adjoint :	Bernard DECHEVALERIE	OFF	N° 008248
Commissaire Sportif :	François MAUDHUIT Pierre DOL	OFF OFF	N° 016911 N° 008873
Commissaire Technique :	Christophe CUCHE Florent GERMAIN	OFF OFF	N° 007595 N° 262117
Commissaire de Zone :	Guy LELONGT Daniel MANFREDI Antonio D MACHADO Gorge R LOBO Gérard TRON Muriel B GIORDANO	OFF OFF OFF OFF OFF OFF	N° 015281 N° 016339 N° 241151 N° 259214 N° 247727 N° 267928

Visa Section Moto de l'U.S.B.  
Le secrétaire pour le président  
Christophe CUCHE

Visa LIGUE

Visa F.F.M.

U.S.B.  
Section MOTO  
04140 SEYNE LES ALPES

